

*Note de Présentation
Du Projet de la Loi de Finances
Complémentaire
pour 2015*

SOMMAIRE

CADRE DE REFERENCE DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE POUR 2015	4
LES TENDANCES EN 2015	4
CONSTRAINTES ET DEFIS POUR L'ECONOMIE NATIONALE A COURT ET MOYEN TERMES	6
LA POLITIQUE BUDGETAIRE	6
LA POLITIQUE FISCALE	7
LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR	7
LE NOUVEAU CADRAGE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2015	8
LE BUDGET DE L'ETAT	9
I-BUDGET DE L'ETAT POUR 2015 REVU SUR LA BASE DES REALISATIONS DE 2014	9
II-BUDGET DE L'ETAT POUR 2015 AJUSTE APRES MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'OPTIMISATION DES RECETTES ET DE RATIONALISATION DES DEPENSES.	9
DISPONIBILITES DU FONDS DE REGULATION DES RECETTES (FRR)	11
LES MESURES LEGISLATIVES	12
LES ANNEXES	17

RESUME

Le projet de la loi de finances complémentaire pour 2015 s'inscrit dans un nouveau contexte économique et financier marqué, sur le plan international, par un repli de la croissance mondiale, notamment, chez nos principaux partenaires européens et sur le plan national par l'amorce de mesures de rationalisation des dépenses budgétaires couplées à une relance de l'activité économique.

Dans ce cadre, la loi de finances complémentaire pour 2015 vise, dans sa globalité, à optimiser les ressources et à rationaliser les dépenses en termes d'efficience tout en préservant les projets en phase de réalisation, créateurs de richesses et d'emplois.

La loi de finances complémentaire pour 2015 vise ainsi comme objectifs de lancer progressivement un train de mesures pour anticiper les points de tensions affectant nos équilibres internes et externes en raison du décalage qui commence à s'élargir entre les ressources disponibles et mobilisables et les dépenses budgétaires, dont certaines sont incompressibles.

A cet effet, des mesures à court terme viseront à atténuer les déséquilibres observés aussi bien internes qu'externes à travers d'une part la mise en œuvre de mesures renforçant un meilleur encadrement des importations et des transferts et d'autre part la réduction des facteurs concourants aux déficits du budget de l'Etat dont le financement devient de plus en plus problématique.

La présente loi de finances intègre une dose appréciable de rationalisation des dépenses budgétaires à travers le repli des dépenses de fonctionnement et la poursuite de l'investissement public qui se singularise par un caractère prioritaire.

C'est ainsi que la loi de finances complémentaire pour 2015 s'appuiera sur des axes qui privilégieront les options d'optimisation des ressources, et de réduction rationnelle des dépenses et en préservant les engagements à caractère exceptionnel et non susceptible de report.

Les mesures législatives proposées dans ce projet de la loi de finances complémentaire pour 2015 s'articulent autour de divers objectifs à caractère financier, économique et social.

CADRE DE REFERENCE DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE POUR 2015

La conjoncture économique et financière nationale se caractérise au début de l'année 2015 par la contraction de nos revenus tirés des exportations d'hydrocarbures entraînant la réduction de l'épargne publique.

Compte tenu d'une telle conjoncture défavorable, il a été décidé suite au Conseil des Ministres du mois de décembre 2014 d'adapter les priorités et les coûts du programme d'investissement public 2015-2019 et de souligner que "la justice sociale et la solidarité nationale demeureront au centre des options nationales fondamentales"

Les recommandations ont porté, notamment, sur la prise en charge des problématiques suivantes :

- Procéder à l'adaptation économique et budgétaire nécessaires sans que soit remise en cause la politique d'investissements publics en cours, surtout dans les secteurs à caractère social ;
- Veiller à ce que des secteurs clés tels que l'industrie, la pétrochimie, l'agriculture, le tourisme, la finance, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, constituent la force motrice de la diversification pour préparer l'économie de l'après-pétrole ;
- Rationaliser les importations de biens et de services tout en poursuivant la lutte contre les fuites organisées de capitaux en vue de préserver l'équilibre de la balance des paiements ;
- Impliquer davantage les entreprises publiques et privées dans la réalisation des grands projets publics pour une meilleure efficacité en termes de réduction des coûts et des délais.

LES TENDANCES EN 2015

La situation des finances publiques, à fin mars 2015, selon l'optique encaissements-décaissements, comparée à la même période de l'année 2014, s'est caractérisée par :

- ✓ Une baisse des recettes budgétaires de 1,21%.
- ✓ Une hausse des dépenses budgétaires de 1,60%.

En effet, les recettes, à fin mars 2015 se sont établies à 1 318,6 Mrds DA, contre 1 334,7 Mrds DA pour mars 2014, se répartissant en :

- **Ressources ordinaires** : 749,1 Mrds DA, contre 541,7 Mrds DA à fin mars 2014 (+38,3%).

Ce montant intègre l'amende et impôts dont s'est acquitté Djezzy auprès de l'administration fiscale.

- **Fiscalité pétrolière** : 569,5 Mrds DA, contre 793,0 Mrds DA à fin mars 2014 (-28,2%). Afin mai 2015, la fiscalité pétrolière recouvrée s'est située à 838,1 Mrds DA contre 1 250,9 Mrds DA à la même période de 2014, soit une baisse de -33%.

Les dépenses décaissées se sont situées à 1 795,4 Mrds DA à fin mars 2015, contre 1 767,1 Mrds DA à la même période 2014, se décomposant en :

- **Dépenses de fonctionnement**: d'un montant de 1 338,1 Mrds DA (1 161,1 Mrds à fin mars 2014).
- **Dépenses d'équipement**: décaissées à hauteur de 457,3 Mrds DA (606,0 Mrds DA à fin mars 2014).

Sur la base de ces niveaux de recettes et de dépenses, les soldes budgétaire et du Trésor se sont établis à - 467,8 Mrds DA et - 457,2 Mrds DA, contre respectivement -432,4 Mrds DA et - 486,7 Mrds DA à fin mars 2014.

Le commerce extérieur au cours des 5 premiers mois de 2015 s'est caractérisé par un déficit de la balance commerciale de -6,4 Mrds \$US suite à une évolution :

- ✓ des importations de marchandises de 22,3 Mrds \$US, soit -10,0 %.
- ✓ des exportations de marchandises de 15,9 Mrds \$US, soit -43,0 %.

Les exportations d'hydrocarbures (source douanière) ont atteint 14,9 Mrds \$US au cours des 5 premiers mois 2015, soit une baisse de -46,0%.

En ce qui concerne les autres exportations de marchandises, leur niveau s'est établi à 747 Millions \$US pour la même période.

Le prix du baril "Saharan Blend" s'est situé, en moyenne au cours des 5 premiers mois de 2015, à 57,4 \$US/bl, contre 109,3 \$US/bl, en moyenne sur la même période de 2014, soit -47,4%.

Le dinar par rapport au dollar américain s'est situé, au cours des 5 premiers mois de 2015 à 95,25 DA/\$US, soit une dépréciation de 17,9% par rapport à la même période de 2014 (78,23 DA/\$US).

Par rapport à l'euro, le dinar s'est échangé à 106,09 DA/€, soit une appréciation de 1,3% par rapport à la même période de 2014 (107,42 DA/€).

L'inflation s'est accélérée au cours des 5 premiers mois de 2015, enregistrant une variation moyenne de + 5,48%, contre 0,90% à la même période de 2014. Cette accélération de l'inflation globale est due au renchérissement des prix des produits alimentaires (+7,04%), d'habillement (+7,65%) et de santé-hygiène (+5,90%).

CONTRAINTES ET DEFIS POUR L'ECONOMIE NATIONALE A COURT ET MOYEN TERMES

La détérioration des cours du pétrole dont le niveau fluctue, actuellement, autour de 60 \$US/bl rend problématique le maintien du niveau actuel de la dépense publique qui s'est accrue en moyenne, au cours des trois (03) dernières années, de 12%. En revanche, les recettes ordinaires, sur la même période, se sont accrues de 10%, ne couvrant que 51% des dépenses de fonctionnement.

En tout état de cause, cette situation influe négativement sur les équilibres internes et externes de l'Algérie, dans la mesure où l'expansion des dépenses budgétaires, au cours des dernières années, a conduit à des déficits du Trésor qui pourraient être qualifiés de structurels.

La situation du financement de notre économie en rapport avec la demande interne en expansion deviendrait, à court terme, insoutenable et les conséquences seraient difficilement maîtrisables dès l'année en cours.

Par ailleurs, il faut souligner que le prix du baril de pétrole assurant l'équilibre de notre budget est, nettement, supérieur à 110 \$US le baril.

LA POLITIQUE BUDGETAIRE

Le budget de l'Etat se caractérise, globalement, par une fiscalité pétrolière budgétisée qui constitue environ 50% des ressources budgétaires, alors que son niveau reste tributaire de la demande mondiale en produits d'hydrocarbures. La dépendance vis-à-vis d'une demande externe liée à des facteurs aussi bien économique, géopolitique que spéculatif fragilise les équilibres extérieurs et budgétaires.

La dépendance des équilibres macroéconomiques à des facteurs exogènes est aggravée, au plan interne, par l'écart entre les ressources ordinaires et les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement se particularisent par leur incompressibilité du fait qu'elles sont constituées à concurrence de 70% de salaires et de transferts sociaux.

Compte tenu de ce profil budgétaire, les équilibres dégagent des déficits récurrents depuis plusieurs années qui sont financés à partir de prélèvements sur le FRR.

Cet ensemble de caractéristiques conduit à la pro-cyclicité des finances publiques.

C'est dans ce cadre que la loi de Finances complémentaire pour 2015 a introduit une série de mesures visant l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses.

LA POLITIQUE FISCALE

Le principal objectif retenu par la politique fiscale dans un contexte de diminution du produit de la fiscalité pétrolière, consiste, essentiellement, en l'amélioration du rendement de la fiscalité ordinaire affectée au budget de l'Etat.

A cet effet, la politique fiscale doit s'inscrire à court terme dans un cadre qui doit privilégier les actions suivantes :

- Amélioration du rendement fiscal à travers la performance en matière de recouvrements et le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale ;
- Rationalisation des dépenses fiscales à travers le retour progressif à l'orthodoxie fiscale en recourant au coût d'opportunité de certains dispositifs dérogatoires ;
- Utilisation de la fiscalité indirecte pour atténuer les effets de l'externalité négative de certains secteurs ou certains produits, et cela à travers l'actualisation et l'institution des droits d'accises.

En plus de son rôle de financement, la fiscalité constitue l'instrument privilégié de redistribution socio-économique à travers l'encouragement de l'investissement, la promotion de l'emploi et le soutien du pouvoir d'achat des ménages.

LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

La dégradation des capacités financières extérieures du pays est lisible à travers la balance commerciale qui a enregistré un déficit au premier trimestre 2015 ainsi qu'à travers le solde du compte courant de la balance des paiements qui a enregistré, et ce pour la première fois depuis plus d'une décennie, un déficit en 2014.

L'équilibre de la balance commerciale nécessite ainsi des actions pour d'une part améliorer le niveau des exportations de marchandises et d'autre part des actions pour réduire le niveau des importations.

La politique en matière du commerce extérieur doit se focaliser sur la réduction des importations sans remettre en cause les engagements internationaux de l'Algérie en matière d'ouverture du commerce extérieur.

Dans ce cadre, la politique commerciale orientée vers l'extérieur doit viser :

- La limitation des importations de produits considérés non essentiels par l'instauration de taxes tout en respectant la réglementation internationale.
- Le contrôle bancaire en matière de domiciliation par la justification des fonds et le constat de leur traçabilité ;

Le développement et la consolidation des normes de qualité et de sécurité en vue de mieux protéger la production nationale et la santé de la population.

LE NOUVEAU CADRAGE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2015

La construction du projet de la loi de finances complémentaire pour 2015 est assise sur le cadrage macroéconomique suivant :

- 1- Le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est maintenu à 37 \$US.
- 2- Le prix du marché du baril de pétrole brut est révisé à la baisse pour se situer à 60 \$US.
- 3- Le taux de change DA/\$US est revu à la hausse pour se situer à 98 DA pour un dollar US (97,2 DA/\$US à fin avril 2015).
- 4- Les exportations d'hydrocarbures baisseront pour se situer à 33,8 Mrds DA.
- 5- Les flux à l'importation de marchandises sont revus à la baisse pour se situer à 57,3 Mrds US. Ce niveau traduit la politique de rationalisation des importations préconisée par les pouvoirs publics.
- 6- Les réserves de change se contracteront pour atteindre 151,5 Mrds \$US, soit l'équivalent de 26 mois d'importation de biens et services non facteurs.
- 7- Le taux de l'inflation est revu à la hausse (4,0 %), pour tenir compte de la tendance actuelle qui est marquée par une relative accélération comparativement à la même période de l'année 2014.
- 8- La croissance économique sera revue à la hausse pour s'établir à 3,8% contre 3,4% prévue initialement. Hors hydrocarbures, la croissance économique se situera à 5,1% contre 4,3% dans la loi de Finances initiale.

Tableau 1 : Evolution du cadrage macroéconomique de la LFC 2015

	Unité	LF Initiale 2015	LFC 2015 Actualisée	Variation en %
Le prix de référence fiscal du pétrole brut	\$US/bl	37	37	0 %
Le prix du marché du pétrole brut	\$US/bl	100	60	- 40 %
Le taux de change	DA/\$US	79	98	+ 24 %
Les exportations d'hydrocarbures	Mrds \$US	66,0	33,8	- 49 %
Les importations de marchandises (CAF)	Mrds \$US	65,4	57,3	- 12 %
Le taux d'inflation	%	3,0	4,0	
Le PIB	Mrds DA	18 896,1	18 255,5	- 3 %
<i>Taux de croissance en volume</i>	%	3,4	3,8	
Le PIB hors hydrocarbures	Mrds DA	13 951,6	14 718,9	+ 5, %
<i>Taux de croissance en volume</i>	%	4,3	5,1	

LE BUDGET DE L'ETAT

I- Budget de l'Etat pour 2015 revu sur la base des réalisations de 2014

- 9- La fiscalité pétrolière budgétisée est maintenue à 1 722,9 Mrds DA ;
- 10- La fiscalité pétrolière recouvrée se situera à 2 433,7 Mrds DA, calculée sur la base d'un prix du marché à 60\$/bl ;
- 11- Les ressources ordinaires s'établiraient à 2 987,4 Mrds DA ;
- 12- Les dépenses budgétaires (optique engagement) s'élèveront à 8 858,1 Mrds DA :
 Dépenses de fonctionnement : 4 972,3 Mrds DA et
 Dépenses d'équipement : 3 885,8 Mrds DA.

Tableau 2 : Evolution des grands agrégats budgétaires en 2015 (optique engagement)

<i>Optique engagement</i>	<i>Unité</i>	<i>2015 LFI Initiale</i>	<i>2015 Actualisée (*)</i>
Recettes budgétaires	Mrds \$US	4 684,6	4 710,3
Fiscalité pétrolière budgétisée	Mrds \$US	1 722,9	1 722,9
Ressources ordinaires (*)	Mrds \$US	2 961,7	2 987,4
Dépenses budgétaires	Mrds \$US	8 858,1	8 858,1
Dépenses de fonctionnement	Mrds \$US	4 972,3	4 972,3
Dépenses d'équipement	Mrds \$US	3 885,8	3 885,8
Solde budgétaire	Mrds \$US	-4 173,4	-4 147,8
Solde du Trésor	Mrds \$US	-4 187,0	-4 197,8
Ratios			
Solde budgétaire / PIB	%	-22,1	-22,7
Solde du Trésor / PIB	%	-22,2	-22,9
<i>Le PIB</i>	<i>Mrds \$US</i>	<i>18 896,1</i>	<i>18 255,5</i>
<i>Le PIB hors hydrocarbures</i>	<i>Mrds \$US</i>	<i>13 951,6</i>	<i>14 718,9</i>
<i>Le PIB hors hydrocarbures & hors agriculture</i>	<i>Mrds \$US</i>	<i>12 122,7</i>	<i>12 699,9</i>

(*)- Les dépenses sont affichées sous l'optique engagement.

- Les ressources ordinaires ont été actualisés par rapport à la LF initiale en fonction des réalisations de l'année 2014 qui n'étaient pas disponibles lors de son élaboration (juillet 2014).

II- Budget de l'Etat pour 2015 ajusté après mise en œuvre de mesures d'optimisation des recettes et de rationalisation des dépenses.

Les postes du Budget de l'Etat impactés par la mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'optimisation des recettes et de rationalisation des dépenses proposées dans la loi de finances complémentaires pour 2015 se présentent comme suit :

Au titre de l'augmentation des recettes : + 242,4 Mrds DA

Au titre de la baisse des dépenses : - 104,3 Mrds DA

L'impact des mesures d'optimisation des recettes et recouvrement de recettes exceptionnelles porterait les recettes budgétaires à 4 952,7 Mrds DA

L'impact des mesures de rationalisation des dépenses ferait diminuer le niveau des dépenses budgétaires pour se situer à 7 588,1 Mrds DA.

Sur la base de ce profil budgétaire, les soldes se présentent comme suit :

- Le solde budgétaire : - 2 635,4 Mrds DA, soit -14,4% du PIB
- Le solde du Trésor : - 2 685,4 Mrds DA, soit -14,7% du PIB

**Tableau 3 : Evolution des grands agrégats budgétaires ajustés
au titre de la LFC 2015 (Optique décaissement)**

<i>Optique décaissement</i>	<i>Unité</i>	<i>2015 Actualisée (*)</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>LFC 2015(**) Avec Incidence financière</i>
Recettes budgétaires	Mrds DA	4 710,3	+242,4	4952,7
Fiscalité pétrolière budgétisée	Mrds DA	1 722,9	0	1 722,9
Ressources ordinaires	Mrds DA	2 987,4	242,4	3 229,8
Dépenses budgétaires (*)	Mrds DA	7 692,4	-104,3	7 588,1
Dépenses de fonctionnement	Mrds DA	4 972,3	0	4 972,3
Dépenses d'équipement	Mrds DA	2 720,1	-104,3	2 615,8
Solde budgétaire	Mrds DA	- 2 982,1		-2 635,4
Solde du Trésor	Mrds DA	- 3 032,1		-2 685,4
Ratios	Mrds \$US			
Solde budgétaire / PIB	%	- 16,3		-14,4
Solde du Trésor / PIB	%	- 16,6		- 14,7
<i>Le PIB</i>	Mrds DA	18 255,5		18 255,5
<i>Le PIB hors hydrocarbures</i>	Mrds DA	14 718,9		14 718,9
<i>Le PIB hors hydrocarbures & hors agriculture</i>	Mrds DA	12 699,9		12 699,9

(*) Sous l'optique décaissement.

(**) LFC 2015 ajustée après optimisation des recettes et réduction des dépenses.

Les gains dégagés en matière de ressources ordinaires, sont constitués de recettes qui découlent de la mise en œuvre de mesures d'optimisation ainsi que de recouvrements exceptionnels (gain sur les mesures proposées dans la LFC 2015 et règlement amende-imposition versé par Djazzy).

DISPONIBILITES DU FONDS DE REGULATION DES RECETTES

Le solde du FRR qui s'est établi à 4 408,5 Mrds DA à fin 2014, s'éroderait en raison d'une part de la contraction importante de la plus value attendue en 2015 (différentiel du prix entre 37 et 60 \$US/bl) et d'autre part du niveau des prélèvements pour financer le déficit qui réduiront, encore, pour la troisième année consécutive le solde du FRR à fin 2015.

Tableau 4 : Evolution des disponibilités du FRR (Base décaissement)

<i>Optique décaissement</i>	Unité	Réalizations 2014	LFC 2015 Sans Incidence financière	LFC 2015 Avec Incidence financière
Fiscalité pétrolière recouvrée	Mrds DA	3 388,3	2 433,7	2 433,7
Fiscalité pétrolière budgétisée	Mrds DA	1 577,7	1 722,9	1 722,9
Plus values versée au FRR	Mrds DA	1 810,6	710,8	710,8
Prix du marché du baril de pétrole	\$US/bl	99,1	60	60
Déficit du Trésor	Mrds DA	-3 134,2	- 3 032,1	-2 685,4
Financement du Déficit du Trésor	Mrds DA	3 134,2	3 032,1	2 685,4
1- Marché de capitaux	Mrds DA	12,2	400,0	400,0
2- Circuit du Trésor	Mrds DA	159,3	250,0	250,0
3- Extérieur	Mrds DA	-2,9	-2,0	-2,0
4- Prélèvement du FRR	Mrds DA	2 965,7	2 384,1	2 037,4
Solde du FRR	Mrds DA	4 408,5	2 735,2	3 081,9

Avec un tel profil des finances publiques, si aucune mesure d'optimisation des recettes et de rationalisation des dépenses n'est prise en 2015, il conduirait à la contraction du solde du FRR dont les disponibilités atteindraient près de 2 700 Mrds DA.

En revanche, la mise en œuvre de mesures de réduction du déficit en 2015, atténuerait la contraction du solde du FRR qui s'établirait, à environ 3 100 Mrds DA.

Il faut indiquer, par ailleurs, que les niveaux de déficits au titre de 2015 risquent de s'aggraver davantage si les demandes exprimées par Sonatrach et Sonelgaz venaient à être prises en charge dans la loi de Finances Complémentaire pour 2015.

LES MESURES LEGISLATIVES

Les propositions de mesures contenues dans le projet de la loi de finances complémentaire pour 2015, ont pour finalité d'une part, de mobiliser des ressources nouvelles ou oisives sans introduire un niveau de pression fiscale élevé et, d'autre part, à atténuer la charge fiscale pesant sur les entreprises. Les mesures proposées s'articulent ainsi autour des objectifs socio-économiques ci-après :

I. Actualisation des taux et amélioration du rendement des ressources ordinaires de l'Etat

1. Redéploiement des ressources de l'ARPT

Le reversement annuel au Budget de l'Etat des excédents financiers de l'ARPT issus du produit des redevances perçues au titre de la délivrance des licences et autorisations dans le cadre des régimes d'exploitation des télécommunications et des régimes de la poste.

2. Octroi aux usagers d'un volume plafond de consommation des carburants à prix soutenu

Il sera procédé à l'octroi d'une dotation prédéterminée pour les usagers de véhicules toutes catégories confondues plafonnant la consommation du carburant soutenu à travers l'institution d'une carte carburant. Cette mesure sera mise en œuvre par une instruction interministérielle Energie/Finances à compter du 1^{er} janvier 2016.

3. Confortement des ressources des collectivités locales par la revalorisation de certains impôts locaux :

Cette compensation s'effectuera en procédant au réaménagement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. De plus, des revalorisations sont également envisagées en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'impôt sur les loyers au profit des collectivités locales.

La date de mise en œuvre de ces impositions s'effectuera à compter du 1^{er} janvier 2016.

4. Le relèvement des tarifs applicables en matière de taxe sur les transactions des véhicules neufs

Il est proposé de relever le tarif actuel en matière de taxe sur les transactions des véhicules neufs, déjà appliquée dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2009, à l'exclusion des véhicules utilitaires. Cependant, un abattement de 20 000 DA est accordé aux véhicules équipés de GPL/C.

Par ailleurs, il est suggéré d'affecter le produit de cette taxe au profit du Budget de l'Etat. Cette mesure entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

5. Substitution au tarif fixe de 10 000 DA d'un taux de 0,3% du montant de l'importation pour toute demande d'ouverture d'un dossier de domiciliation des importations de biens ou marchandises, sans que le produit de la taxe ne soit inférieur à 20 000 DA.

6. La revalorisation de l'impôt sur le patrimoine :

Cette revalorisation s'effectuera à travers d'une part le relèvement du barème d'imposition et du seuil d'assujettissement à 100 million DA (au lieu de 50 million DA) et d'autre part la refonte des mécanismes de détermination des valeurs des biens imposables en associant, en sus des administrations chargées des impôts et des domaines, celles chargées de l'habitat et des collectivités locales.

- 7. Le réaménagement du droit applicable aux agréments des bureaux de liaison** des entreprises étrangères à 1,5 million DA lors de l'octroi de l'agrément ou de son renouvellement.
- 8. L'actualisation des montants des droits de garantie applicables aux ouvrages en métaux précieux.**
- 9. Révision à la hausse des amendes financières au titre des infractions à la législation du Travail.**
- 10. Extension des droits de préemption pour minoration de valeur applicable aux cessions d'actions et de parts sociales.**
- 11. Augmentation des amendes transactionnelles en matière de protection du consommateur et de la répression des fraudes.**
- 12. Elargissement du champ d'application de la taxe d'habitation à l'ensemble des communes avec augmentation des tarifs.**

II. Encouragement et soutien au profit de l'Entreprise et de la production nationale

- 1. Instauration du taux de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) à trois (03) niveaux, 19%, 23% et 26% :** Il est proposé la révision du taux de l'IBS en faveur des activités de production de biens, de bâtiment et de travaux publics et hydrauliques, le secteur du tourisme, ainsi que les autres activités.

Les nouveaux taux sont fixés comme suit :

- 19% pour les activités de production de biens ;
- 23% pour les activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydrauliques ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyages ;
- 26%, pour les autres activités.

2. Révision à la baisse du taux de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) à 1%, pour le chiffre d'affaires issu de l'activité de production :

Il est proposé la baisse du taux de la TAP de 2% à 1% pour **les activités de production de biens** et le maintien du taux de 2% pour les autres activités, exception faite des activités du BTPH qui bénéficient d'un abattement de 25% (soit l'application d'un taux de TAP de 1,5% après réfaction). L'activité de transport par canalisation des hydrocarbures reste à un taux de 3%.

3. Auto liquidation de l'Impôt Forfaitaire Unique :

Cette nouvelle procédure, outre la simplification qu'elle induit, permettra d'améliorer la relation entre l'administration et le contribuable participant, ainsi, à une meilleure mobilisation de ressources. Elle consiste en le dépôt d'une seule déclaration annuelle accompagnée du paiement du montant de l'impôt dû.

4. L'abrogation des dispositions de l'article 66 de la LFC 2009, relatives aux conditions de la réalisation des opérations d'importation :

Ces dispositions concernent, notamment, la présence du titulaire de l'extrait du registre de commerce ou du gérant de la société importatrice lors de l'opération d'importation.

5. Exonération des droits de douane des brames et des pellets destinés à la fabrication des produits sidérurgiques.

6. Révision du tarif douanier en vu de la distinction entre le profilé nu (produit semi-fini à 15%) et le profilé revêtu (produit fini à 30%) d'aluminium.

7. Exonération des droits de douanes et application du taux réduit de TVA pour les graines de Soja, de tournesol et de maïs pour encourager l'activité de trituration des graines oléagineuses et la production de l'huile brut et les tourteaux en Algérie.

8. Réduction du taux du droit d'enregistrement additionnel de 50% à 30 %, relatif à la cession d'actions et de parts sociales des sociétés ayant bénéficié des réévaluations réglementaires, ainsi que les cessions des immobilisations réévaluées.

9. Mise à jour du dispositif régissant les comptes d'affectation spéciale relative au fonds de solidarité des collectivités locales et au fonds de garantie des collectivités locales. La gestion de ces comptes est confiée à la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.

10. Octroi des avantages fiscaux au profit des importations de parties, accessoires et composants faites séparément et qui font partie des collections destinées aux industries de montage ou celles dites CKD.

III. Promotion et facilitation au profit de l'Investissement

1. Instauration d'un dispositif de régularisation ou de conformité fiscale volontaire : Il est institué un programme de conformité fiscale volontaire. Les sommes déposées, dans ce cadre, auprès des banques par toute personne, quelque soit sa situation, font l'objet d'une taxation forfaitaire libératoire au taux de 7%.

Le dispositif envisagé vise essentiellement à traiter des situations fiscales susceptibles de redressements ou de contentieux et qui favoriseraient l'insertion d'acteurs et d'opérateurs dans la sphère économique formelle. La date limite de mise en œuvre de ce dispositif est fixée au 31/12/2016.

2. Réduction du dépôt auprès du notaire :

Il est proposé de réduire le montant à déposer auprès des notaires (de 50% à 20%) pour les actes de sociétés et les actes liés à l'investissement.

3. Régularisation des situations des assujettis à la sécurité sociale débiteurs de cotisations sociales applicables aux entités et aux personnes morales :

Il est proposé aux employeurs et personnes exerçant une activité non salariée, assujettis à la sécurité sociale, des facilités de paiement dans le cadre d'une régularisation de leur situation avant la fin du 1^{er} semestre 2016.

4. Régularisation des personnes physiques non affiliées à la sécurité sociale :

Il est proposé pendant une phase transitoire, l'octroi de la possibilité d'affiliation volontaire, des personnes non affiliées à la sécurité sociale.

5. Elargissement pour les personnes physiques du champ de couverture de la sécurité sociale aux personnes actives occupées, non assujetties au regard de la législation en vigueur.

6. Réduction du taux de pénalités applicables aux redressements fiscaux au profit de tous les assujettis indépendamment de la date de leurs redressements, à la condition qu'ils s'engagent à s'acquitter de la totalité de leur dette fiscale.

7. Extension du périmètre des subventions allouées à la CNL :

Il est proposé le réaménagement des dispositions de l'article 72 de la loi de finances pour 2014, à l'effet de préciser que les subventions accordées à la CNL concernent les logements publics locatifs, et d'étendre le champ d'application de ces subventions aux voiries et réseaux divers primaires et secondaires liées à la réalisation des programmes de logements publics.

8. Fixation d'un cadre budgétaire à moyen terme :

Il est proposé la fixation d'un cadre budgétaire à moyen terme, arrêté chaque année, déterminant les prévisions de recettes, de dépenses et du solde du budget de l'Etat, ainsi que l'endettement de l'Etat, pour l'année à venir et les deux années suivantes. Cette disposition est nécessaire pour en assurer un meilleur suivi et encadrement. Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

9. Exonération de la TVA au titre des opérations d'acquisitions de biens effectuées par les banques et les établissements financiers dans le cadre des opérations de crédits immobiliers à moyen et long termes, y compris celle rattachées au crédit bail immobilier.

10. L'institution d'une pénalité fixée à 3% de la valeur vénale, à la charge de bénéficiaires de terrains à vocation industrielle inexploités à l'issue d'une période supérieure à cinq (5) ans après la date de la délivrance du permis de construire.

Telles sont les principales mesures proposées dans le projet de la loi de finances complémentaire pour 2015.

ANNEXES

RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR 2015 (PLFC 2015)

	MONTANT En milliers de DA
1. RESSOURCES ORDINAIRES	
1.1. Recettes fiscales	
201.001 – Produits des contributions directes	980 740 000
201.002 – Produits de l'enregistrement et du timbre	84 900 000
201.003 – Produits des impôts divers sur les affaires (dont TVA sur les produits importés)	989 030 000 600 500 000
201.004 – Produits des contributions indirectes	4 000 000
201.005 – Produits des douanes	557 700 000
Sous-Total (1)	2 616 370 000
1.2. Recettes ordinaires	
201.006 – Produits et revenus des domaines	22 000 000
201.007 – Produits divers du budget	152 000 000
201.008 – Recettes d'ordre	-
Sous-Total (2)	174 000 000
1.3. Autres recettes	
– Autres recettes	439 390 000
Sous-Total (3)	439 390 000
Total des ressources ordinaires	3 229 760 000
2. FISCALITE PETROLIERE	
201.011 – Fiscalité pétrolière	1 722 940 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 952 700 000

**REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DU PLFC POUR 2015**

Départements ministériels	MONTANT En DA
Présidence de la République	8 387 854 000
Services du Premier Ministre	3 683 124 000
Défense Nationale	1 047 926 000 000
Intérieur et Collectivités Locales	586 812 042 000
Affaires Etrangères et Coopération internationale	42 251 388 000
Affaires Maghrébines, Union Africaine et Ligue arabe	PM(*)
Justice	77 588 291 000
Finances	92 422 138 000
Energie	46 832 108 000
Industrie et Mines	5 344 058 000
Agriculture & Développement Rural	255 301 097 000
Moudjahidine	252 333 450 000
Affaires Religieuses & Wakfs	27 068 643 000
Commerce	24 466 345 000
Transports	12 732 139 000
Ressources en Eau et Environnement	21 364 492 000
Travaux Publics	20 150 760 000
Habitat, Urbanisme & Ville	22 870 480 000
Education Nationale	746 643 907 000
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	300 333 642 000
Formation et Enseignement Professionnels	50 803 924 000
Travail, Emploi & Sécurité Sociale	235 093 821 000
Aménagement du Territoire Tourisme et Artisanat	6 269 283 000
Culture	25 789 795 000
Solidarité Nationale, Famille & Condition de la Femme	131 883 688 000
Relations avec le Parlement	276 609 000
Santé, Population & Réforme Hospitalière	381 972 062 000
Jeunesse et Sport	40 641 561 000
Communication	18 985 961 000
Postes & Technologie de l'Information & de la Communication	3 985 130 000
Pêche & Ressources Halieutiques	2 417 248 000
Sous-total	4 492 831 040 000
Charges communes	479 447 454 000
TOTAL GENERAL	4 972 278 494 000

(*)PM : POUR MEMOIRE.

REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF

Libellés	Autorisations de Programme	Crédits de Paie ment
<i>Industrie</i>	<i>5 195 000</i>	<i>5 541 000</i>
<i>Agriculture & Hydraulique</i>	<i>179 242 600</i>	<i>314 551 200</i>
<i>Soutien aux services productifs</i>	<i>33 122 900</i>	<i>50 487 600</i>
<i>Infrastructures économiques & administratives</i>	<i>1 498 349 616</i>	<i>1 076 360 236</i>
<i>Education & Formation</i>	<i>199 689 840</i>	<i>233 044 300</i>
<i>Infrastructures socio-culturelles</i>	<i>119 416 500</i>	<i>197 569 800</i>
<i>Soutien à l'accès à l'habitat</i>	<i>97 972 145</i>	<i>264 748 000</i>
<i>Divers</i>	<i>802 336 000</i>	<i>502 336 000</i>
<i>PCD</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>
<i>Sous - total Investissement</i>	<i>3 035 324 601</i>	<i>2 744 638 136</i>
<i>Soutien à l'ctivité économique (dotation aux CAS & bonification du taux d'intérêt)</i>	<i>-</i>	<i>741 891 200</i>
<i>Programme complémentaire au profit des wilayate</i>	<i>100 000 000</i>	<i>70 000 000</i>
<i>Provision pour dépenses imprévues</i>	<i>311 907 229</i>	<i>224 919 494</i>
<i>Sous - total Opérations en capital</i>	<i>411 907 229</i>	<i>1 036 810 694</i>
<i>Total budget d'équipement</i>	<i>3 447 231 830</i>	<i>3 781 448 830</i>

DU PLFC POUR 2015 (En millier de DA)

PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE DU PLFC 2015

	UNITÉS	2013 LF	2013 réalisations	2014 LF	2014 Clôture	2015 PLF	2015 PLFC
EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES	10 ⁶ \$US	61 281	63 479	57 425	58 451	66 024	33 777
PRIX DU BARIL DE PÉTROLE BRUT	\$ US	90,0	109,1	90,0	99,17	100,0	60,0
TAUX DE CHANGE	DA/\$US	76,00	79,38	80,00	80,56	79,00	98,00
IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (CAF)	10 ⁶ \$US	46 017	55 028	49 978	58 330	65 442	57 305
PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	10 ⁹ DA	16 177,4	16 569,3	18 191,4	17 533,2	18 896,1	18 255,5
PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROC.	10 ⁹ DA	11 138,2	11 601,3	13 197,7	12 725,5	13 951,6	14 718,9
CROISSANCE DU PIB (en volume)	%	5,0	2,8	4,5	3,9	3,4	3,8
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	10 ⁹ DA	1 615,9	1 615,9	1 577,7	1 577,7	1 722,9	1 722,9
INFLATION	%	4,00	3,25	3,50	2,92	3,00	4,00

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLFC 2015

En Milliards de DA	2011 Réalizations	2012 Réalizations	2013 Réalizations	2014 LF	2014 Provisoire	2015 LF	2015 PLFC
RECETTES BUDGÉTAIRES	3 489,8	3 804,0	3 895,3	4 218,2	3 908,4	4 684,6	4 952,7
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	1 529,4	1 519,0	1 615,9	1 577,7	1 577,7	1 722,9	1 722,9
RECETTES FISCALES	1 527,1	1 908,6	2 031,0	2 267,5	2 078,6	2 465,7	2 616,4
RECETTES NON FISCALES	78,9	77,9	83,7	85,0	69,6	84,0	114,0
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	354,4	298,5	164,7	0,0	182,4	412,0	499,4
FONDS DE CONCOURS, DONNS ET LEGS	0,02	0,06	0,02	0,0	0,1	0,0	0,0
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	5 853,6	7 058,2	6 024,1	7 656,2	6 980,3	8 858,1	7 588,1
FONCTIONNEMENT	3 879,2	4 782,6	4 131,5	4 714,5	4 486,3	4 972,3	4 972,3
ÉQUIPEMENT	1 974,4	2 275,5	1 892,6	2 941,7	2 493,9	3 885,8	2 615,8
SOLDE BUDGÉTAIRE (*)	-2 363,8	-3 254,1	-2 128,8	-3 438,0	-3 071,9	-4 173,5	-2 635,4
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*)	-2 468,8	-3 246,2	-2 205,9	-3 301,1	-3 134,2	-4 187,0	-2 685,4
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB EN % (*)	-17,0	-20,1	-13,3	-18,1	-17,8	-22,2	-14,7

Source SROT pour les réalisations.

(*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLFC 2015

Variation en pourcentage

En %	Réalisations 2012 / Réalisations 2011	Réalisations 2013 / Réalisations 2012	Clôture 2014 / LF 2014	Clôture 2014 / Réalisations 2013	LFI 2015 / Clôture 2014	PLFC 2015 / LFI 2015	PLFC 2015 / Clôture 2014
RECETTES BUDGÉTAIRES	9,0	2,4	-7,3	0,3	19,9	5,7	26,7
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	-0,7	6,4	-	-2,4	9,2	-	9,2
RECETTES FISCALES	25,0	6,4	-8,3	2,3	18,6	6,1	25,9
RECETTES NON FISCALES	-1,3	7,5	-18,2	-16,9	20,8	35,7	63,9
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ÉTAT	-	-	-	-	-	-	-
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT	-	-	-	-	-	-	-
RECETTES EXCEPTIONNELLES	-15,8	-44,8	-	10,7	125,9	21,2	173,8
FONDS DE CONCOURS, DONLS ET LEGS	205,0	-65,6	-	481,0	-100,0	-	-100,0
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	20,6	-14,7	-8,8	15,9	26,9	-14,3	8,7
FONCTIONNEMENT	23,3	-13,6	-4,8	8,6	10,8	0,0	10,8
ÉQUIPEMENT	15,3	-16,8	-15,2	31,8	55,8	-32,7	4,9

PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES RAPPORTES AU PIB DU PLFC 2015

Ratios en pourcentage

(*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

En %	2011	2012	2013	LF 2014	Clôture 2014	LF 2015	PLFC 2015
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT / PIB	13,59	14,12	11,42	16,17	14,22	20,56	14,33
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / PIB	26,70	29,68	24,93	25,92	25,59	26,31	43,67
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB	-16,27	-20,19	-12,85	-18,90	-17,52	-22,09	-14,44
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB HH	-25,46	-30,76	-18,35	-26,05	-24,14	-29,91	-17,90
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB	-17,00	-20,14	-13,31	-18,15	-17,88	-22,16	-14,71
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB HH	-26,59	-30,69	-19,01	-25,01	-24,63	-30,01	-18,24

AGRÉGATS RESUMÉS DE LA SPHÈRE RÉELLE DU PLFC 2015

En Milliards de DA	2013 Réalizations		2014 LF		2014 Clôture		2015 PLF		2015 PLFC	
	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %
VALEUR AJOUTÉE										
AGRICULTURE	1 627,8	8,8	1 844,9	6,4	1 707,7	1,7	1 828,9	3,2	2 019,0	8,2
HYDROCARBURES	4 968,0	-5,5	4 993,7	2,6	4 807,7	-0,1	4 944,5	1,7	3 536,6	1,3
INDUSTRIE	765,4	4,1	888,5	5,0	830,2	5,0	886,9	3,5	898,5	2,6
BTP	1 620,2	6,6	1 887,7	6,8	1 815,6	7,0	2 048,1	5,2	2 060,8	6,1
SERVICES	3 827,4	7,8	4 058,3	6,3	4 239,8	6,8	4 748,9	4,6	5 252,0	6,3
DROITS ET TAXES	1 235,9	13,0	1 386,1	3,1	1 367,6	5,5	1 508,1	5,4	1 508,1	5,4
LA PIB	14 044,8	2,5	15 059,2	4,6	14 768,6	3,6	15 965,4	3,4	15 275,1	3,8
SERVICES DES AP	2 524,5	4,0	3 132,2	4,0	2 764,6	5,5	2 930,7	3,6	2 980,4	3,9
LE PIB	16 569,3	2,8	18 191,4	4,5	17 533,2	3,9	18 896,1	3,4	18 255,5	3,8
LE PIB HH	11 601,3	7,1	13 197,7	5,4	12 725,5	5,6	13 951,6	4,3	14 718,9	5,1
LE PIB HA	14 941,5	2,2	16 346,6	4,3	15 825,5	4,1	17 067,2	3,4	16 236,5	3,3
LE PIB HH HA	9 973,5	6,8	11 352,9	5,2	11 017,8	6,2	12 122,7	4,4	12 699,9	4,6